

## **PV du groupe de travail de la Conférence Luxembourgeoise des Elus « Groupe CPAS »**

Date et heure : 29 novembre 2016 à 17h45

Lieu : Salle du Conseil Provincial à ARLON

Intervenants :

- Madame HEYARD, Députée provinciale
- Madame VAN DEN ENDE, Présidente du Secteur Santé Mentale (Vivalia)
- Madame HENRI, Coordinatrice du Réseau 107 de la Province de Luxembourg
- Madame HOUBION, Coordinatrice du Réseau Matilda
- Madame SONNET, Responsable du Service Social de l'Hôpital « La Clairière »
- Monsieur BINET, Directeur général adjoint aux affaires extrahospitalières

Présents :

- Madame PONCELET, Présidente du CPAS de LEGLISE
- Madame LAMOLINE, Présidente du CPAS de VAUX-SUR-SURE
- Madame MARICHAL, Présidente du CPAS de LIBIN
- Monsieur CLAUDE, Président du CPAS d'HERBEUMONT
- Monsieur CHARIOT, Président du CPAS de DURBUY
- Monsieur DE MUL, Président du CPAS de MARCHE
- Monsieur GILLARD, Président du CPAS de LA ROCHE
- Monsieur LENFANT, Président du CPAS de GOUVY
- Monsieur MATHU, Conseiller CPAS de BASTOGNE
- Madame FASBENDER, Présidente du CPAS de HABAY
- Madame DAELEMAN, Présidente du CPAS de SAINT-LEGER
- Madame GREGOIRE, Présidente du CPAS de TENNEVILLE
- Monsieur QUIRYNEN, Président du CPAS d'ATTERT
- Monsieur NEUBERG, Directeur médical chez VIVALIA
- Monsieur VANDERSTICHELEN, journaliste
- Madame LEFEVRE, Directrice du Service Prévention Santé
- Madame Emilie KAISER, collaboratrice de Madame HEYARD
- Madame Marie NEUBERG, Présidente du CPAS d'ARLON

Excusés :

- Monsieur MOUZON, Président du CPAS de LIBRAMONT
- Monsieur ADAM, Président du CPAS de SAINT-HUBERT
- Monsieur JACQUEMIN, Président du CPAS de PALISEUL

Secrétariat :

- Madame ROLLAND, secrétaire

Introduction par Mesdames HEYARD et VAN DEN ENDE

Après avoir accueilli les participants et présenté les intervenants, **Madame HEYARD** a exposé le secteur de la santé mentale en province de Luxembourg.

**Madame VAN DEN ENDE** a constaté que les travailleurs sociaux des CPAS sont souvent confrontés à des bénéficiaires qui souffrent de problèmes de santé mentale. C'est pourquoi, elle est à l'initiative de cette rencontre avec les CPAS.

La nouvelle réforme en santé mentale avec l'externalisation de la prise en charge des patients vers les acteurs de terrain dont les CPAS font partie, nécessite une bonne connaissance du réseau qui permet des possibilités de relais et de collaboration avec d'autres partenaires.

**Madame HENRI** a présenté le Réseau 107 qui vise une prise en charge globale et une continuité dans les soins pour toute personne qui présente une difficulté psychologique ou une pathologie psychiatrique, des problèmes de justice, d'assuétude et de handicap mental.

Accompagnement des adultes à partir de 16 ans sur tout le territoire de la Province de Luxembourg et par tous les partenaires offrant des soins.

Les CPAS sont concernés à différents niveaux : prévention, réhabilitation et réadaptation. Par exemple, les assistants sociaux pourraient constater un problème qui n'est pas encore diagnostiqué et qui pourrait être pris en charge plus tôt, jouent un rôle dans la réinsertion socio professionnelle ainsi qu'une aide pour la recherche d'un logement.

Différents groupes de travail ont été mis en place sur les différents thèmes : les usagers et les proches, les assuétudes, le double diagnostic ainsi que l'éthique et la déontologie.

Des moyens financiers ont été mis en place pour créer Diapazon ; trois équipes mobiles et permettre les soins au domicile des patients. Une équipe de crises-aiguës, une équipe de longue durée et une équipe de double diagnostic (santé mentale + déficience intellectuelle).

Ces équipes sont composées de professionnels (aide-soignant, assistant social, éducateur, infirmier, psychiatre et psychologue) et proposent un accompagnement psycho-médico-social pour le bénéficiaire et son entourage.

**Madame HOUBION** a présenté le Réseau Matilda qui a été mis en place pour accompagner les enfants de moins 9 mois (future maman) à 23 ans, en collaboration avec le réseau 107 de 16 à 23 ans.

Ce réseau vise la complémentarité et la continuité des soins des jeunes en difficultés psychiques avec également des équipes mobiles (EOLE) qui sont en train d'être mises en place et qui sont également composées de professionnels comme dans le Réseau 107.

Equipe Rose des vents pour les soins de crise, l'équipe Odyssée pour soins de longue durée et l'équipe « double diagnostic » qui sera effective en janvier 2017).

La nouvelle politique prévoit un diagnostic bio-psycho-social et un traitement bio-psycho-social. Le CPAS pourrait être acteur du diagnostic au niveau social.

Les activités de liaisons entre les différents acteurs en contact avec le jeune vont être indispensables.

**Monsieur BINET** précise que la mobilité est un problème en province de Luxembourg. La nouvelle politique en santé mentale favorise justement les soins dans le lieu de vie du bénéficiaire. Auparavant, les patients psychiatriques étaient régulièrement hospitalisés suite à l'arrêt des

traitements, à l'heure actuelle, la médication a évolué, par exemple une injection tous les 28 jours contre une prise quotidienne de médicaments.

**Madame SONNET** précise l'importance de la collaboration entre le réseau et les CPAS.

Il existe un double lien entre précarité et santé mentale.

Le service social de « La Clairière » fait régulièrement appel aux CPAS pour des problèmes de logements, des problèmes financiers, etc. des résidents.

La sortie des patients est préparée par le réseau. L'assistant social de l'hôpital prend contact avec les divers intervenants afin de garantir la continuité des soins au domicile ou dans une autre institution.

Questions posées par des participants :

- Que se passe-t-il en cas de rechute ?

Réponse de Monsieur BINET : le patient est à nouveau hospitalisé, on analyse ce qui s'est passé, ce qui n'a pas fonctionné et on peut réajuster et préparer une sortie plus adéquate. Le projet est de travailler de manière moins hermétique, ne pas « enfermer » les personnes différentes, mais les stabiliser et les intégrer dans la ville.

- Comment prendre contact avec le Réseau ?

Réponse des intervenants : Tout le monde peut contacter le Réseau 107 pour aider des personnes qui souffrent. Le patient doit accepter d'être soigné, mais les proches et les professionnels peuvent être aidés.

Pour l'instant, les équipes mobiles de Matilda ne sont pas encore mises en place, mais par la suite, un folder sera édité et communiqué dans tout le réseau. Les informations se trouvent sur le site internet de la Plateforme en Santé Mentale de la Province de Luxembourg. Un site internet Matilda sera bientôt créé.

- Jusqu'où va la prise en charge ? L'échange des informations dans le cadre de la collaboration ? Question du secret professionnel

Réponse de Madame HENRI : Il faudra trouver un langage commun, parler de compétences, de limites et de personnalité plutôt que poser un diagnostic général. Travailler de la même manière tout en respectant le droit à la vie privée du patient. C'est pour débattre de cette problématique qu'un groupe « éthique et déontologie » a été mis en place.



Séverine ROLLAND,  
secrétaire